



ARCHIVES DE L'ÉTAT

A

LIÈGE

Council Privé, reg. 135, ff. 24. 25.
le 24 octobre 1768. - Lettres de reconnaissance de noblesse
pour la famille des Magis
Charles etc.

A tous ceux qui ces présentes verront, salut! Nos
chers et feaux Pierre-Gilbert De Magis, nostre conseil:
leur resident pres leurs Hautes Puissances les Etats-
Generaux a' La Haye; Charles-Louis, nostre conseiller
de legation a' la diette de l'Empire a' Ratisbonne
et Evarard-Lidor, chanoine de la collegiale de Saint-
Pierre, en nostre Cité de Liège, freres, nous ayant
tres humblement supplié de leur accorder nos lettres
de certificat sur leur extraction et famille et vou-
lant également rendre justice a' la verité et
protéger ceux de nos sujets qui le méritent; oui
presalablement le rapport de nostre Procureur General,
declaronus qu'il nous est revenu que des témoignages
tres favorables de la dite famille De Magis, originaire
de nostre pays de Liège; qui au surplus Jean-François
de Magis leur Pere, en son vivant grand bailli

d'Amerscoeur et conseiller resident à la Haye de
feu S. A. Ser^{me} Electorale Joseph Clement de
Baviere, notre predecesseur; ensuite premier mi-
nistre de feu S. A. Ser^{me} l'Electeur de Cologne
Clement Auguste de Baviere et gouverneur de
Siegen; en apres attaché au service de Sa Majesté
Imperiale Charles VII, de glorieuse memoire, en
qualité de conseiller aulique des guerres etc, a
toujours été réputé et considéré pour noble ayant
jouï des prerogatives, distinctions et avantages
qui competent aux nobles. Mandons et com-
mandons à tous nos officiers hauts et subal-
ternes, Justiciers, magistrats et sujets quel-
conques; requerant tous ceux qui sont à requerir
de reconnaître, réputer et considérer les dits
Pierre-Gilbert, Charles-Louis et Edmond Guidon,
freres, pour nés de la famille de Magis, ori-
ginaires de notre pays de Liege, issus de Jean-
François de Magis, comme deus, et de leur
donner au besoin, tout secours, aide et pro-

lection, offrant le reciproque pour les sujets
étrangers dignes de pareil certificat et recom-
mandation. Donnée en notre Conseil Privé
le 24 octobre 1768. Vidimé Hoensbroech, Contre-
signé De Chestret

Par copie certifiée conforme délivrée à la demande
de Monsieur F. Margis, de Bruxelles.

Liège, le 28 Novembre 1954

Le Conservateur,
L. Seloly

